

Compte-Rendu de la séance du 18 décembre 2017 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Jean-Marc SINDT; M. Guy HOCHARD; M. Alain SINDT; M. Gilles LEGRAND; M. Thierry DRAUS ; M. Nicolas CARON; M. Didier HILD; Mme Elodie PERRIN; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Pierre VAN GASSE ; M. Laurent BERGER ; Mme Véronique CHOSEROT

Présents par procuration : M. Joseph MARCK donne procuration M. Guy HOCHARD
M. Jehan HELMSTETTER donne procuration à Mme Elodie PERRIN

Absents : M. Frédéric TOURRET

1 – Frais de déplacements et de formation pour un adjoint administratif

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, Mme MICHEL Valérie ayant quitté la salle et après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser des indemnités kilométriques et des frais de formation à l'adjoint administratif Madame MICHEL Valérie d'un montant total de 285,78 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

2 – Demande de nouvelle numérotation de la Maison Forestière à Haute-Sierck

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré décide d'attribuer le numéro 3 à la Maison Forestière située demeurant rue des 4 Seigneurs à Haute-Sierck et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

3 – SIAOHM Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif : exercice 2016

Le Conseil Municipal, M. DRAUS Thierry délégué titulaire au SIAKOHM entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité :
PREND ACTE du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (le SIAKOHM) – Exercice 2016.

4 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : R.I.F.S.E.E.P.

Le Conseil Municipal, à 14voix pour, DECIDE

- D'instaurer l'IFSE selon les modalités définies ci-dessus.
- D'instaurer le complément indemnitaire.
- D'autoriser le Mairie à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.
- Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

5 – 3^{ème} projet AMITER 2015-2020 Réfection de la voirie « Rue des Roses » à Haute-Sierck : demande de subvention et tableau de financement

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le plan de financement joint à la demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) 2015-2020 concernant le projet de « Réfection de la Rue des Roses à Haute-Sierck » et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à ces travaux.